

**Statuts, emplois, fonctions,  
rôles et représentations du français au Liban**

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

© L'Harmattan, 2006  
ISBN : 2-296-00560-8  
EAN : 9782296005600

**Stéphane-Ahmad HAFEZ**

**Statuts, emplois, fonctions,  
rôles et représentations du français au Liban**

**L'Harmattan**

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris  
FRANCE

**L'Harmattan Hongrie**  
Könyvesbolt  
Kossuth L. u. 14-16  
1053 Budapest

**Espace L'Harmattan Kinshasa**  
Fac. des Sc. Sociales, Pol. et Adm. ;  
BP243, KIN XI  
Université de Kinshasa – RDC

**L'Harmattan Italia**  
Via Degli Artisti, 15  
10124 Torino  
ITALIE

**L'Harmattan Burkina Faso**  
1200 logements villa 96  
12B2260  
Ouagadougou 12



A mon père  
A ma mère  
A ma tante

qui m'ont transmis l'amour de la langue française et qui m'ont  
appris la tolérance...



## REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à Monsieur le Professeur Pierre Dumont pour l'attention qu'il a prêtée à mon travail. Ses remarques judicieuses ont participé à l'orientation de cette recherche.

Je remercie également Madame Michèle VERDELHAN pour ses conseils précieux et son soutien.

Toute ma gratitude va à ma famille, mes frères, mes amis notamment Houssam et Maha qui n'ont cessé de m'encourager à réaliser ce travail.

Ma profonde reconnaissance va à Bernadette NASR qui m'a guidé dans ma réflexion et à Leila OSSEIRAN qui a cru en ma recherche.



## SOMMAIRE

<b>Introduction générale</b>	11
------------------------------	----

### **Première partie**

#### **Cadre théorique et outil de travail**

<b>Chapitre I</b> Notions théoriques : représentations linguistiques, sécurité/ insécurité linguistiques/ français langue seconde	29
<b>Chapitre II</b> Outil de travail : grille d'analyse de R. Chaudenson	63

### **Deuxième partie**

#### **Application de la grille de R. Chaudenson/ Etat des lieux de la francophonie**

<b>Chapitre I</b> Statuts : officialité et usages institutionnalisés des langues	87
<b>Chapitre II</b> Statuts : éducation	91
<b>Chapitre III</b> Statuts : moyens de communication de masse	131
<b>Chapitre IV</b> Statuts : potentialités économiques	145
<b>Chapitre V</b> Corpus : études antérieures	153
<b>Chapitre VI</b> Corpus : enquête par sondage	171
<b>Chapitre VII</b> Corpus : entretiens semi-directifs	209
<b>Chapitre VIII</b> Application chiffrée de la grille d'analyse de R. Chaudenson	253

## Troisième partie

### **Corrélation entre la réforme pédagogique et les attentes linguistiques des jeunes**

<b>Chapitre I</b> Bref aperçu des anciens programmes/ manuels scolaires	273
<b>Chapitre II</b> Réforme pédagogique : curriculum de langue française	279
<b>Chapitre III</b> Réforme pédagogique : manuels scolaires	285
<b>Chapitre IV</b> Réforme scolaire vue par les enseignants	313
<b>Chapitre V</b> Formation des enseignants	319
<b>Conclusion générale</b>	325
<b>Éléments de bibliographie</b>	331

## **Introduction générale**



Par sa position géographique au centre de la côte orientale de la Méditerranée, le Liban fut de tout temps un pays polyglotte, un espace de rencontre entre l'Orient et l'Occident : « Depuis l'aube de l'histoire [...] jusqu'à nos jours, le territoire que l'on appelle aujourd'hui le Liban semble - à en croire l'état actuel des recherches archéologiques et historiques - avoir toujours connu une forme ou l'autre de bilinguisme ou de polyglossie, et de contact avec les cultures correspondantes<sup>1</sup>. » phénicien, araméen, grec, puis arabe.

Parmi les langues occidentales toujours en présence au Liban, exerçant aux côtés de l'arabe, (seule langue officielle de l'Etat), des fonctions différentes et complémentaires, figurent le français et l'anglais, avec un net avantage pour le français. Ainsi, une étude<sup>2</sup> française citée par l'Université Laval du Québec donne 28,5% de vrais bilingues arabe- français et 14% de bilingues. Par ailleurs, 73% des bilingues arabe-français connaîtraient également l'anglais.

Il importe par ailleurs de souligner que contrairement à la plupart des pays francophones, l'implantation du français au Liban remonte bien avant le Mandat français (1920- 1943). Sa présence fut d'abord d'ordre politique et religieux avant de devenir d'ordre culturel linguistique et commercial. Pour justifier ce fait historique, il faut remonter loin dans le cours du temps.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, peu après 1516, date de la prise du pouvoir au Levant par les Ottomans, le roi de France, François 1<sup>er</sup>, inaugura les relations particulières que Paris entretint durablement avec la Sublime Porte. Par le « régime des Capitulations », signé avec le Sultan Soliman le Magnifique, la France obtint rapidement des privilèges consulaires dans les territoires arabes administrés par l'Empire ottoman. Parmi ces privilèges, il fut convenu que les

---

<sup>1</sup> Abou S., (1962), *Le bilinguisme arabe/ français au Liban*, Paris, PUF, p.158.

<sup>2</sup> Source site sur l'aménagement linguistique dans le monde, Université Laval Québec : [www.tlfg.ulaval.ca/ au/index.shtml](http://www.tlfg.ulaval.ca/au/index.shtml). Nous lisons ces chiffres avec prudence dans la mesure où le site en question ne nous fournit pas les conditions de réalisation des enquêtes.

ressortissants français présents sur le territoire ottoman bénéficieraient de la protection diplomatique de la

France. Puis, aucun autre pays européen n'entretenant de relations diplomatiques avec les Ottomans, ce fut la France qui prit en charge la protection de tous les ressortissants latins, marchands génois, vénitiens, et des missionnaires européens qui voulaient s'installer dans cette région pour y créer des écoles et des dispensaires. Le consul devint alors un personnage important dans les Echelles du Levant, tenant un rôle incontournable entre les autorités ottomanes et les communautés chrétiennes. Par extension, la France obtint des privilèges en matière de protection des autres chrétiens d'Orient.

Dès cette période, et jusqu'à la guerre de 1914, les Missions françaises (les frères mineurs Capucins, les Carmes déchaussés, les Jésuites, les frères Maristes, les Lazaristes..) vinrent en nombre dans l'Empire ottoman, le français supplantant, non sans difficultés, la « lingua franca » ou l'italien, car les ressortissants de cette nationalité étaient les plus nombreux. Elles fondèrent des écoles dans les grandes villes côtières, Beyrouth, Tripoli, Saïda, Tyr et au Mont Liban et réalisèrent des œuvres à caractère humanitaire<sup>1</sup> : construction d'hôpitaux, d'orphelinats, de dispensaires, d'asiles, de centres de rééducation, de services sociaux.

En ce qui concerne l'anglais, il fut introduit au Liban dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, lorsque l'Angleterre obtint de l'Empire en déclin, les mêmes privilèges que la France. Celle-ci ayant envoyé des missionnaires catholiques et institué des relations privilégiées avec les maronites du Liban, l'Angleterre, qui cherchait une sphère d'influence au Liban, prit la communauté druze, sous sa protection. A son tour, la Russie jeta son dévolu sur les grecs-orthodoxes et l'Autriche s'intéressa aux grecs-catholiques (les Melkites). Cependant, les missions anglo-saxonnes et américaines constituaient une menace contre les missions françaises, dans la mesure où elles

---

<sup>1</sup> Salhab N., (1997), *La France et les Maronites*, Beyrouth, Dar El Machreq, p.110.

lancèrent des projets de grande envergure, d'ordre culturel, éducatif, médical au profit de tous : « blancs, noirs, ou jaunes, chrétiens, juifs, musulmans, athées ». De plus, elles fondèrent la première école de filles à Abey, fief druze dans la montagne libanaise, et furent les précurseurs de l'enseignement supérieur au Moyen-Orient par la création en 1863, de la première université au Liban, le « Syrian Protestant Collège » qui deviendra plus tard l'Université Américaine.

Face à l'expansion anglo-saxonne et américaine de l'époque (freinée par l'hostilité des Maronites pour des raisons religieuses et par celle des Ottomans pour des raisons politiques), les missionnaires français intensifièrent leurs activités notamment à Beyrouth. A titre d'exemple, les Jésuites y fondèrent des institutions scolaires de haut niveau : l'imprimerie catholique en 1847, la faculté de Médecine en 1883, la bibliothèque orientale en 1889, la faculté orientale (qui allait devenir l'Institut des Langues Orientales) en 1902, etc.

En 1920, au lendemain de la chute de l'Empire Ottoman, la Société des Nations donne mandat à la France (dans le cadre du traité de Sèvres), pour administrer le Liban. Plusieurs articles de la charte du Mandat octroient aux missionnaires et aux communautés confessionnelles le droit d'établir leurs propres écoles. Quant à la constitution de 1924 mise en place par la puissance mandataire, elle rend obligatoire l'enseignement du français et de l'arabe dans toutes les écoles<sup>1</sup> et attribue un statut officiel au français conjointement avec la langue arabe : « l'arabe est la langue officielle dans toutes les administrations de l'Etat, le français est également langue officielle. Une loi déterminera le cas où il en sera fait usage<sup>2</sup> ».

De même, le décret n°7962 qui fut promulgué en 1931, dispose que « L'enseignement des deux langues : l'arabe et le français est obligatoire dans toutes les écoles. »

---

<sup>1</sup> Décret du 21 août 1924.

<sup>2</sup> L'article 11 de la constitution de 1926.

L'Etat mandataire a établi pour cela, un régime d'inspection auprès du gouvernement local afin de s'assurer du niveau d'enseignement du français dans ces écoles et les inspecteurs français avaient le pouvoir d'assister aux cours et de donner des conseils<sup>1</sup>. » Ainsi, sous le mandat, l'anglais se réduit-il à une simple langue étrangère.

A l'indépendance (1943), seul l'arabe littéraire est considéré comme langue officielle du Liban. En ce qui concerne le statut à réserver au français, il a suscité de nombreux conflits idéologiques et intercommunautaires. En 1943, « des voix chrétiennes autorisées s'élevèrent pour réclamer que le français fût déclaré langue officielle conjointement avec l'arabe. A leurs yeux, la survie des chrétiens, comme citoyens à part entière dans cette région du monde, était indissociable de leurs liens culturels avec l'Occident (...) Les musulmans n'étaient certes pas opposés à l'enseignement et à la pratique des langues occidentales, mais ils ne concevaient pas que le Liban pût jouir d'un statut linguistique différent de celui des autres pays arabes. La différence entre les deux groupes de communautés était en fait une différence d'attitude linguistique. Chez les chrétiens, le français était vécu et senti comme une langue de formation et de culture ; pour les musulmans, il demeurait une langue étrangère, même lorsque sortant des mêmes collègues que leurs compatriotes chrétiens, ils avaient une maîtrise égale de la langue »<sup>2</sup>.

L'article 10 de la constitution stipule que « L'enseignement est libre tant qu'il n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et qu'il ne touche pas à la dignité des confessions. Il ne sera porté aucune atteinte au droit des communautés d'avoir leurs écoles, sous réserve des prescriptions générales sur l'instruction publique édictées par l'Etat »<sup>3</sup>. Jouissant de la liberté d'enseignement, les

---

<sup>1</sup>. Naaman A., (1979), *Le français au Liban, essai sociolinguistique*, Beyrouth, Naaman, p.83.

<sup>2</sup>. Abou S., *Le bilinguisme arabe/ français au Liban*, op. cit. p. 417.

<sup>3</sup> Rabbath E., (1982), *La constitution libanaise, origines, textes et commentaires*, Publications de l'Université Libanaise, Beyrouth, p.114.

communautés musulmanes fondèrent leurs propres écoles et enseignèrent le français en tant que langue étrangère. Certaines écoles musulmanes n'hésitaient même pas à opter pour l'anglais. Ils considéraient cette langue comme « un simple moyen de communication internationale et un instrument neutre d'acquisition des connaissances scientifiques » n'affectant pas de la sorte la pensée et la culture islamiques véhiculées par l'arabe<sup>1</sup>. Toutefois, le niveau académique des écoles privées musulmanes et des écoles publiques n'était pas satisfaisant. Raison pour laquelle, les bourgeois musulmans n'hésitaient pas à se tourner vers les écoles des missionnaires. Ainsi, le rapport que les Libanais entretenaient avec le français, n'était jamais neutre, il était chargé de connotations passionnelles ou conflictuelles.

Fondé sur de telles bases, le système éducatif, qui se veut plural et libéral, est le miroir d'une société divisée en dix-huit communautés religieuses, à savoir : 11 chrétiennes, (5 majoritaires : maronite, grecque-orthodoxe, grecque-catholique, arménienne orthodoxe, et arménienne catholique et 6 minoritaires : protestante, latine, syrienne jacobite, chaldéenne nestorienne et chaldéenne catholique) et 5 musulmanes dont 3 majoritaires : sunnite, chiite, druze, et 2 minoritaires : l'alaouite, et la baha'i). Enfin, une communauté juive très minoritaire.

K. Saliba remarque : « Chaque communauté a conservé son autonomie institutionnelle et juridique et maintenu en quelque sorte toute une juxtaposition de confessions hétérogènes, et de pouvoirs contradictoires, équilibrés par la présence d'un état arbitre qui empêche la balance de trop se pencher d'un côté ou de l'autre<sup>2</sup> ».

Cela dit, notre observation du terrain, en tant que professeur de français à la Mission culturelle française, et à l'Université libanaise, depuis 1995, nous amène à constater que le paysage sociolinguistique tend à changer. Si le

---

<sup>1</sup> Abou S., (1994), « Les enjeux de la francophonie au Liban », in *Une francophonie différentielle*, Beyrouth, l'Harmattan, p. 40.

<sup>2</sup> Saliba K., (1989), *Une maison aux nombreuses demeures, L'identité libanaise dans le creuset de l'histoire*, Paris, Naufal.

confessionnalisme est toujours d'actualité au Liban, le français échappe de plus en plus à ce clivage et il est approprié et revendiqué par ses locuteurs, qu'ils soient musulmans ou chrétiens. Même si le taux de la francophonie reste plus important chez les chrétiens que chez les Musulmans, on assiste cependant à une importante progression dans la communauté chiite<sup>1</sup>. Plusieurs facteurs conduisent cette communauté à s'intéresser au français parmi lesquelles nous citons :

- Le retour massif des émigrés d'Afrique francophone : un mouvement d'émigration des Libanais originaires du Liban Sud a eu lieu, en particulier, dans les années 1950-1970, vers les pays d'Afrique occidentale francophone. Cette population, qui n'était au départ que faiblement francophone, s'est trouvée immergée dans un milieu où le français sert de principale langue de communication, qu'elle a dû maîtriser à des degrés divers. A la fin de la guerre civile (1991), une majorité d'émigrés a fait son retour définitif vers le pays, et un grand nombre s'est établi dans la région de Tyr. F.Kiwan, vice-doyen de la faculté de droit et de sciences politiques à l'Université Saint-Joseph, parle de processus de francisation de la communauté chiite par le biais de la diaspora libanaise. Elle explique que « les enfants d'émigrés sont de parfaits francophones et recherchent des établissements scolaires adéquats, des universités et des entreprises dans lesquelles ils peuvent progresser<sup>2</sup>. »

- Les changements socio-politiques et économiques que connaît le Liban à la suite de la guerre civile : Marie-Claude Soueid note dans son mémoire de maîtrise<sup>3</sup> que la communauté chiite se percevait autrefois comme « déshéritée ». Actuellement « par le système politique libanais du fait de son histoire économique et sociale, elle amorce le processus d'une

---

<sup>1</sup> BCLE, (2000), Rapport interne de la Mission culturelle française de Beyrouth concernant la situation du français au Liban, p.1.

<sup>2</sup> Magazine (18 octobre 2002), n° spécial *Francophonie, entre ambitions et réalités*, Beyrouth, p. 32.

<sup>3</sup> Soueid M.C. (1993), *La réinsertion des émigrés dans leur pays d'origine, cas d'une famille chiite du Liban-sud*, mémoire de maîtrise, Université Saint-Joseph, p.96.

ascension sociopolitique qui se caractérise par l'élargissement de sa représentativité au Parlement et un poids plus important sur l'échiquier politique et national.» En fait, cette communauté acquiert de nouveaux droits et privilèges et voit désormais ses membres occuper des postes clés dans les secteurs privé et surtout public où traditionnellement la connaissance d'une langue étrangère en l'occurrence le français, est un atout de réussite sociale. Autrement dit, l'apprentissage du français s'inscrit, à leurs yeux, dans une stratégie d'ascension sociale. Dans ces conditions le français devient un capital culturel selon l'expression de Pierre Bourdieu. Capital culturel au même titre que le capital économique, un capital qui influe sur la position de chaque individu au sein de la société, c'est-à-dire se transforme en capital social, et qui se transmet de génération en génération. Le français devient donc une caractéristique de la reproduction des élites telle que théorisée par le sociologue français.

- l'ouverture de la France à la communauté chiite. S. Vinçon et A. Boyer, sénateurs français peuvent ainsi écrire : « La diplomatie de la France à l'égard du Liban s'inscrit dans une perspective élargie. L'histoire avait fait de la France l'alliée, le protecteur des chrétiens du Mont Liban. Elle propose aujourd'hui de mener une diplomatie qui embrasse le Liban et la Syrie pour exercer plus largement encore, un rôle dans un monde arabe en transition<sup>1</sup>. » Quant à Walid Arbid<sup>2</sup>, politologue libanais, il explique que la France a enfin compris qu'elle a eu tort de construire sa politique d'influence sur le soutien aux minorités, en particulier religieuses.

En effet, soucieuse d'élargir son aire d'influence auprès d'une communauté religieuse hostile à la politique américaine de plus en plus menaçante envers les Arabes face à Israël, la France s'est fixée parmi ses objectifs de renforcer et de consolider la francophonie au Liban- Sud. Ainsi, elle y crée un

---

<sup>1</sup> Vinçon, S., Boyer A., (1996), *Reconstructions libanaises*, Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Paris, Les rapports du Sénat, n°242, p.27.

<sup>2</sup>Arbid W., *France-Liban : une nécessaire entente cordiale*, in <http://www.libanvision.com/France-paysarabes.htm> p.9.

lycée franco-libanais qui scolarise 800 élèves, et y développe « l'espace Sud » qui inclut trois centres culturels à Saïda, Tyr et Nabatiyé. Ceux-ci proposent, des cours de langue française, prévoient des stages de formation pédagogique, mettent en place depuis septembre 1997 un diplôme de formation pédagogique ouvert à des enseignants libanais, en partenariat avec l'université Saint-Joseph, l'IUFM de Colmar, l'Université de Haute -Alsace et les Inspections académiques du Haut et du Bas-Rhin, abritent des bibliothèques, organisent des manifestations culturelles et artistiques gratuites. Ainsi, à Nabatiyé, plusieurs manifestations non-payantes sont mises en place régulièrement, dont un festival de la chanson française et des rencontres interscolaires de théâtre. De plus, et depuis les années 1985-88, l'Ambassade de France accorde chaque année une dizaine de bourses de 3<sup>e</sup> cycle à de jeunes chiites.

Enfin, il importe de rappeler que la mobilisation de la France en faveur des chiites fut accompagnée d'un soutien politique inconditionnel au Liban. En 1996, lors de l'agression israélienne au Sud Liban, région majoritairement chiite, elle a été la première à acheminer de l'aide humanitaire et à proposer un projet de compromis dès le premier jour des conflits. Il s'agit d'un arrangement qui a donné de facto à la Résistance le droit de poursuivre ses actions contre des objectifs militaires au Liban Sud occupé.

Ajoutons que la France n'a cessé de réclamer l'application de la résolution 425 du Conseil de Sécurité qui exigeait le retrait des troupes militaires israéliennes du Sud Liban, action accomplie en mai 2000. Bref, les chiites ne peuvent voir que d'un bon œil la sympathie dont font preuve les dirigeants français notamment Jacques Chirac, à l'égard de la cause arabe dans le conflit qui secoue la région depuis des décennies.

Hormis l'appartenance confessionnelle, il nous semble que l'environnement linguistique et l'enseignement du français dont la qualité diffère dans les établissements privés prestigieux de ce qu'elle est dans les établissements publics, influent sur les représentations et les pratiques linguistiques. « La disparité existante, dès l'origine, entre un enseignement privé qualitativement privilégié, dispensé aux couches aisées de la

population, et un enseignement public et demi public techniquement très déficient, dispensé aux couches moins favorisées [empêche] que tous les citoyens aient les mêmes chances linguistiques et culturelles<sup>1</sup>. »

Un autre élément attire notre attention, en tant qu'enseignant ; l'anglo-américain est en expansion au Liban, par rapport au français, comme dans bien d'autres pays, il bénéficie d'un effet de mode et d'un impact politico-économique non négligeable, rendant son enseignement nécessaire ; d'où la prolifération d'institutions scolaires et universitaires se déclarant américaines et anglaises, notamment dans des régions réputées francophones. Contrairement à la plupart de nos collègues libanais, nous estimons que la progression de l'anglo-américain ne freine pas pour autant celle du français, mais elle conforte l'image conservatrice et figée qu'on attribue à cette langue.

En fait, dans la plupart des cas, la langue française est réduite à une langue scolaire où l'enseignement des textes littéraires et de la grammaire est prioritaire. C'est pourquoi, les apprenants se réfugient dans le mutisme ou se détournent vers l'anglais, langue réputée facile à apprendre. Certes, l'instauration officielle du trilinguisme scolaire en 1996, déjà en pratique depuis bien longtemps dans la majorité des écoles privées, la mise en place à partir de 1997, d'une nouvelle réforme pédagogique, s'inspirant de l'approche communicative, ainsi que l'élaboration d'une politique de promotion du français entreprise par la France, tentent de donner un coup de fouet à la francophonie au Liban. Mais ces mesures tiennent-elles compte des changements de la société et du marché de travail ? Sont-elles respectueuses des attentes et des besoins des Libanais ? Sont-elles soucieuses de promouvoir les valeurs francophones auxquelles le Liban adhère ?

En vue de répondre à nos interrogations, notre étude comporte trois parties essentielles, subdivisées en différents chapitres, et suivies d'une partie "synthèse et conclusions", qui

---

<sup>1</sup> Abou S., « Les enjeux de la francophonie au Liban », in *Une francophonie différentielle*, op. cit., p.40.

rappelle et reconstruit le déroulement et les principales étapes de la réflexion et tente d'en dégager les éléments essentiels.

La première partie de la recherche se penche sur les différents concepts et courants théoriques qui ont guidé notre démarche et nos réflexions. Nous tentons de passer en revue, de synthétiser, d'ordonner les différents travaux ayant trait :

- d'une part, aux notions de représentations linguistiques, de sécurité/ insécurité linguistique. L'étude de ces concepts nous permet de mieux comprendre et d'interpréter le changement du paysage linguistique et le fonctionnement social des usages des langues.

- d'autre part, à la notion de français langue seconde/ français langue étrangère et les actions didactiques qui en découlent. A partir des données obtenues, nous redéfinissons le statut du français au Liban et mesurons le degré de concordance et de divergence de la nouvelle réforme pédagogique par rapport aux représentations et aux pratiques linguistiques des locuteurs.

Une fois le cadre théorique posé et analysé, la première partie se poursuit avec la description de la grille de R.Chaudenson que nous appliquons ensuite à la francophonie libanaise. Nous en commentons les points forts et les points faibles et nous montrons en quoi elle nous est utile pour rendre compte de façon organisée et méthodique, des différents aspects du français au Liban par rapport à l'anglais et à l'arabe. Cette grille comprend principalement deux volets : le status et le corpus. Le premier est constitué de l'officialité des langues, de leur emploi dans l'administration, la justice, l'école, la religion et les médias, de leurs potentialités économiques et de leurs représentations sociales. Le second concerne les pratiques linguistiques elles-mêmes, depuis les modes d'appropriation ou les compétences jusqu'aux productions et consommations langagières en français.

La deuxième partie de l'étude met en application la grille d'analyse en question. Dans un premier temps, elle se penche sur l'infrastructure éducative, médiatique, économique et culturelle dont bénéficie le français, en se fondant notamment sur les textes officiels, les chiffres statistiques fournis par le

Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques (CRDP), les rapports du Haut Conseil de la Francophonie ; les différents travaux des linguistes bien sûr, mais surtout des anthropologues, des sociolinguistes, des sociologues, des historiens, des didacticiens abordant le sujet du Liban.

Dans un second temps, elle met l'accent sur les représentations et les pratiques linguistiques des Libanais à partir de deux enquêtes sociolinguistiques menées par l'Université Saint-Joseph. La première : *l'Anatomie de la francophonie libanaise* de S.Abou, K.Haddad, G.Kasparian est une enquête statistique de la situation des langues au Liban, et plus particulièrement de la langue française. Elle a été entreprise en 1993, avec l'aide conjuguée des services culturels de l'Ambassade de France et de l'AUFELF-UREF et elle a été publiée à Beyrouth en 1996, aux Editions Prospectives francophones. L'enquête a identifié les profils des francophones et leurs particularités par rapport à l'ensemble de la population libanaise, a établi la carte de l'implantation géographique des francophones, a étudié l'impact de leur origine géographique et familiale sur le français, a cerné le français comme une langue de communication, a mesuré l'importance du français en tant que langue d'information.

La seconde recherche *Cent portraits linguistiques* de Nicole Gueunier, comporte un double objectif de description linguistique (phonologie, morphosyntaxe, énonciation, lexique) et sociolinguistique (sécurité/ insécurité linguistiques en français d'une part, d'autre part attitudes vis-à-vis des principales langues en contact au Liban). Elle a été réalisée avec le concours du Conseil International de Recherche et d'Etudes en Linguistique Appliquée (CIRELFA) et de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (l'ACCT) et elle a été publiée à Beyrouth, en 1993 aux Editions Didier Erudition.

Ces travaux sont complétés par nos propres enquêtes d'ordre microsociolinguistique et macrosociolinguistique, qui tentent d'apporter des éléments nouveaux dans le « diagnostic de la francophonie libanaise ». Ainsi, notre recherche microsociolinguistique vise à analyser les procédés linguistiques, pragmatiques, gestuels auxquels ont recours

trente locuteurs pour manifester ou dissimuler leur implication vis-à-vis de divers sujets polémiques ou conflictuels, comme l'identité francophone du Liban, la nature du rapport qu'ils entretiennent avec le français, avec la/ les normes de la langue, le malaise des jeunes face à l'enseignement archaïque du français, la position des enseignants vis-à-vis de la nouvelle réforme pédagogique etc. Ces entretiens semi-directifs servent, en outre, à observer l'insécurité linguistique que manifestent éventuellement les locuteurs lors d'entretiens.

Nous avons interrogé au préalable deux cents francophones et quatre-vingt anglophones représentatifs de la société libanaise, ayant l'arabe libanais pour langue maternelle, au sujet des qualifications et des fonctions qu'ils attribuent aux langues, ainsi que les domaines d'usage qu'ils en font. A travers cette enquête plus quantitative, nous avons tenté d'étudier l'impact de la langue de scolarisation sur la formation des représentations et des pratiques linguistiques.

La troisième partie de l'étude s'intéresse aux nouvelles orientations pédagogiques du Liban. Il s'agit d'étudier le curriculum et les manuels de langue française, à partir de *l'Enseignement du français langue seconde*. Ce document pédagogique a été élaboré à la demande de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) dans le cadre du programme « Formation de formateurs et enseignement bilingue ». Il a pour objectif de proposer un cadre de réflexion pour la mise en œuvre de cursus bilingues francophones dans l'enseignement élémentaire et secondaire. C'est à la fois un outil au service des enseignants de français langue seconde et un ensemble de propositions de contenus novateurs pour la formation « francophone » des élèves.

Mettre le référentiel en question au service de l'analyse du curriculum et des manuels scolaires de français est un choix judicieux, car cela nous permet de vérifier si la nouvelle réforme pédagogique correspond aux attentes des jeunes et aux besoins du marché de travail et si elle tient compte de la didactique du français langue seconde qu'elle revendique. Nous avons aussi pu examiner si les pédagogues libanais renoncent à

l'idée d'adopter des méthodes de français langue maternelle inadaptées au cas libanais. Sachons que le référentiel en question, a été discuté et approuvé par une équipe internationale accueillant en son sein une représentante libanaise.



Première partie

**Cadre théorique et outil de travail**



# Chapitre I

## Notions théoriques

Ce chapitre va nous permettre de définir les trois éléments-clés de notre réflexion, à savoir les représentations linguistiques, la notion de sécurité/ insécurité linguistique et la définition du français langue seconde, avec la didactique qui en découle. En effet, toute notre recherche tourne autour de ces trois concepts et de leur adéquation, ou inadéquation, avec les réalités observées au Liban.

### 1. Représentations linguistiques

#### *1.1 Origine et caractéristiques de la notion*

Rappelons avec L.Porcher<sup>1</sup> que « La question des représentations est l'une des plus anciennes de l'histoire des représentations de la philosophie » puisqu'il s'agit de mettre au jour une (des) interprétation(s) du monde. Cette définition initiale perdure pour l'essentiel tout au long de l'histoire des idées, dans sa double référence au penser et au montrer, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où la sociologie naissante se réapproprie ce concept et lui donne une nouvelle vie ; celui-ci essaime ensuite vers toutes les disciplines en émergence dans le champ des sciences humaines et sociales (psychologie, ethnologie, linguistique...)

---

<sup>1</sup> Porcher L., (1997), « Lever de rideau », in *Les représentations en didactique des langues et culture, Notions en Questions 2*, Ed. G. Zarate, Paris, Didier Erudition, p. 11.

Les « représentations collectives » que Durkheim<sup>1</sup> identifie comme productions mentales sociales relevant d'une « étude de « l'idéalisation collective », se transformeront plus tard en « représentations sociales » que Moscovici définit à son tour, comme étant « des références élaborées collectivement par un groupe ou une société et permettant à la collectivité comme à l'individu de comprendre son environnement, en classant dans des catégories ses contacts avec les objets, les personnes, les phénomènes et les savoirs<sup>2</sup> » Depuis, cette date, les représentations deviennent particulièrement fécondes dans le domaine de la psychologie, où se développent nombre de travaux portant sur l'apparition, la nature et la structure des représentations sociales (notamment Jodelet, 1989, Guimelli, 1994, Moliner, 1996).

Les psychologues, en particulier ceux travaillant dans le domaine de la psychologie cognitive, s'intéressent moins aux représentations sociales qu'à ce qu'ils nomment des « représentations mentales », objets fondamentaux du processus cognitif (Richard et al., 1990), qui « occupent » largement la mémoire des sujets. Il existe toutefois un désaccord entre plusieurs tendances, selon que ces représentations mentales sont considérées comme partie prenante de la mémoire permanente (ou à long terme), en tant que connaissances et interprétations, où comme éléments de la mémoire de travail (ou à court terme), en tant que

---

<sup>1</sup> Selon Durkheim, les représentations individuelles se séparent des représentations collectives, comme le concept des perceptions ou des images. Ces dernières, propres à chaque individu, sont variables et emportées dans un flot ininterrompu. Le concept est universel, hors du devenir et impersonnel. Ensuite les représentations individuelles ont pour substrat la conscience de chacun et les représentations collectives, la société dans sa totalité. Celles-ci ne sont donc pas le dénominateur commun de celles-là, mais plutôt leur origine, correspondant « à la manière dont cet être spécial qu'est la société pense les choses de son expérience propre ». Durkheim E., (1895), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF (éd.1968) p.621.

<sup>2</sup> Moscovici S., (1989), « Des représentations collectives aux représentations sociales », in *Les représentations sociales*, sous la direction de D.Jodelet, Paris, PUF, p.p. 801- 802.

structures transitoires de compréhension. Ce concept de représentation mentale est remis en cause, au sein même des approches cognivistes, sur le fait notamment qu'elles sont perçues comme des sortes de reflets, d'interprétations d'un monde qui leur serait préexistant (Varela, 1989). Pour Varela, c'est au contraire dans le rapport de l'homme au monde (ou énaction) qu'émerge le monde lui-même.

Castellotti V. souligne qu'en linguistique et en didactique des langues, plusieurs courants ont également recours à la notion de représentation<sup>1</sup>. En effet, de nombreux travaux ont été menés, en particulier sur les représentations des sujets vis-à-vis des langues, de leur nature, de leur statut ou de leurs usages, sur la question des contacts de langues ou de registres d'une même langue, registres stylistiques différents selon les situations plus ou moins contrôlées ou détendues, etc. sous différentes nominations : imaginaires, attitudes linguistiques, discours épilinguistiques etc. Face à cette inflation terminologique, L.J. Calvet<sup>2</sup> propose de distinguer, entre usages et représentations linguistiques. D'après lui, les représentations sont constituées par l'ensemble des images, des positions idéologiques, des croyances qu'ont les locuteurs au sujet des langues en présence et des pratiques linguistiques, les leurs et celles des autres. Les représentations concernent au moins trois choses : la forme des langues (comment il faut parler), le statut des langues (ce qu'il faut parler) et leur fonction identitaire ( ce que la communauté parle).

Canut C.<sup>3</sup> oppose à son tour les représentations aux pratiques linguistiques, mais elle va plus loin en rendant compte du caractère spécifique de chacune des appellations. Ainsi, elle définit les **attitudes** comme « l'ensemble des manifesta-

---

<sup>1</sup> Castellotti V. (2001), « Pour une perspective plurilingue sur l'apprentissage et l'enseignement des langues », in *D'une langue à d'autres : Pratiques et représentations*, Publications de l'Université de Rouen., p.p.22-23.

<sup>2</sup> Calvet J.L., Moreau M.L, (1998), (Eds.), *Une norme ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Langues et développement, p. 25.

<sup>3</sup> Canut C., (1998), « Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique . Quelles notions pour quelles réalités ? » in *Imaginaires linguistiques en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 13.

tions subjectives vis-à-vis des langues et des pratiques langagières (représentations, mimiques, intonations, gestes...) » afin de les opposer aux **représentations** « Constructions plus ou moins indépendantes, selon les cas de la réalité observée », elles-mêmes dissociées des **discours épilinguistiques** « énoncés subjectifs des locuteurs ayant pour objet l'évaluation des langues ou des pratiques linguistiques sans fondement scientifique ». Le problème se pose à propos de la notion d'**imaginaire linguistique (IL)** d'Anne-Marie Houdebine qui, même si elle ne recouvre pas la même réalité, se rapproche étroitement de celle des représentations linguistiques. Pour mémoire, A. M. Houdebine définit l'IL comme le rapport du sujet à la langue (Lacan) et à la Langue (Saussure). Elle dit retenir l'appellation de IL « parce qu'il s'agit d'un idéal de langue, d'une fiction de la langue, une homogène, monolithique, donc d'une langue idéale et idéalisée ».

## 1.2 Représentations : diverses appellations et méthodologies

Canut C. comme Boyer H.<sup>1</sup> soulignent que ces appellations linguistiques relèvent des diverses théories et méthodologies que les chercheurs ont tenté de donner à la notion de « représentation », selon qu'ils sont linguistes ou sociolinguistes. Ainsi, le problème majeur n'est pas tant en fait, d'ordre métalinguistique (terminologie) que méthodologique. Pour justifier ce constat, C.Canut<sup>2</sup> s'appuie sur deux visions théoriques opposées dans la conception de l'objet d'étude, ainsi que dans le monde de recueil et

---

<sup>1</sup> Boyer H. (1996), « Les domaines de la sociolinguistique », in *Sociolinguistique : Territoire et objets*, Sous la direction de H. Boyer Paris, Delachaux et Niestlé, p.15.

<sup>2</sup> Canut, C. (1998), « Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique. Quelles notions pour quelles réalités ? », in *Imaginaires linguistiques en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p.p. 147- 155.

d'analyse des données. La première est de B.Maurer, la seconde est de A.M.Houdebine.

Dans un cas l'objet est conçu comme un élément en construction au cours des interactions discursives ; dans un autre, il est un produit, construit, variant, attesté dans les discours épilinguistiques. Cet objet demeure toutefois complexe puisqu'il est composé de multiples facettes : les pressions sociales, subjectives, les stéréotypes, les idéologies environnantes, etc.

L'objet étant défini selon deux approches différentes, les objectifs à atteindre sont à leur tour quelque peu différents. Ainsi, dans le premier cas, l'analyse tente de dévoiler un sujet porteur de multiples discours qui réactualise les dires d'autrui au cours d'une interaction dialogique ; dans le second, on étudie le contenu des dires du locuteur, considéré comme un sujet plein, plus que clivé, afin de rendre compte de ses imaginaires linguistiques les plus intimes.

Canut C. explique que pour A.M.Houdebine, l'analyse de l'imaginaire linguistique désormais IL implique de concevoir « une consistance subjective », une certaine stabilité de l'IL malgré sa co-construction évidente, sa remise en jeu au cours des interactions. Si le moi n'est que, y compris le sujet de l'inconscient, la somme des discours de l'autre (Lacan), c'est-à-dire le trésor des signifiants de l'autre qui construit la langue, il existe bien un état de stabilité de l'IL du sujet. Cette réinsertion du sujet - en des termes psychanalytiques - dans la langue apparaît moins prégnante dans l'analyse discursive de B.Maurer qui se demande à juste titre si le linguiste peut atteindre cette stabilité du sujet. Entre un moi éclaté et un moi plein, les points de vue ne sont pas si tranchés et l'objectif demeure, de toutes façons, la mise en scène du sujet dans le champ linguistique. S'il reste difficile d'atteindre « l'intime intime », selon A.M.Houdebine, « On peut éclairer un petit peu l'autre, ce sujet qui participe du social à travers ses paroles. Il n'existe pas davantage de société sans langue, ce qui montre à quel point l'IL est à la fois un fait social, un fait linguistique et un fait discursif ». Elle insiste donc sur la

nécessité de travailler autant la « darstellung » – « les représentations déjà là - que la « vorstellung » - les représentations en procès ».

Canut C. souligne que la divergence entre les deux positions entraîne des modes de recueil et d'enquête différents. Pour B.Maurer, il convient de procéder à des analyses de discours lors d'interactions (avec plusieurs intervenants) dont les thématiques relèvent de questions linguistiques (langues, niveaux de langues, etc.). Pour A.M.Houdebine, il est nécessaire de traiter davantage les énoncés individuels, obtenus au cours de questionnaires et d'entretiens, dans une perspective d'analyse de contenu (approche sémantico-lexicale).

La différence entre les deux approches, en apparence antagonistes mais qui pourraient se révéler complémentaires, conduit C.Canut à se demander comment le linguiste peut prétendre atteindre le plein, ou plus exactement, quels instruments d'analyse seraient susceptibles d'approcher au mieux l'IL. Selon elle, les outils d'analyse proposés soit par A.M.Houdebine, soit par B.Maurer, sont insuffisants si l'on se donne un tel objectif : les deux approches sont nécessaires. On ne peut se passer d'analyser les métaphores ayant trait aux langues, les lapsus, les reprises, ou les déclarations "provoquées" par le chercheur, etc., mais il faut bien entendu toujours tenir compte du cadre énonciatif et discursif dans lequel ils sont proférés. Ceci nécessite alors de réaliser des enquêtes de terrain longues et approfondies (microlinguistiques), des études de cas, au cours desquelles l'ensemble des paramètres seront étudiés. Plus qu'un relevé important de normes subjectives, il convient de travailler dans la durée autour d'un nombre restreint de locuteurs afin de circonscrire le fonctionnement des imaginaires linguistiques. Le croisement d'enregistrements avec des participants différents peut être, par exemple, d'un grand intérêt.